

AITC

Association internationale des traducteurs de conférence

Traducteurs, réviseurs, rédacteurs, éditeurs et terminologues

Route des Morillons 15, CH-1218 Le Grand-Saconnex, Genève (Suisse)

Tél. (+41 22) 791 06 66 ■ Fax (+41 22) 788 56 44

Courrier électronique : Secretariat@aitc.ch ■ Site Web : <http://www.aitc.ch>

Demande d'admission

Aux fins du présent formulaire, le terme « traducteur » s'entend de tout traducteur, réviseur, rédacteur de comptes rendus, éditeur ou terminologue.

1.	Nom et prénoms tels qu'ils figureront dans l'Annuaire de l'AITC. Veuillez souligner le ou les noms de famille. <i>Exemples : Pierre-Luc <u>Jacques</u> ; Jeanne <u>Cordonnier-Dumas</u> ; Laure <u>Van der Eecken</u></i> ___ M. ___ Mme _____
2.	Date et lieu de naissance _____
3.	Nationalité _____
4.	Adresse (à laquelle le courrier vous sera envoyé) _____ Tél. fixe et portable (+code pays+code région+n°) _____ Adresse électronique _____
5.	Le cas échéant autre adresse que vous souhaitez voir aussi figurer dans l'annuaire _____ Tél. fixe et portable (+code pays+code région+n°) _____ Adresse électronique _____
6.	Diplômes (titres, institutions, date et lieu) _____ _____ _____

7. Langue d'arrivée, vers laquelle vous traduisez _____

Langues que vous connaissez à fond et à partir desquelles vous traduisez régulièrement (dites langues A) _____

Langues à partir desquelles vous traduisez avec moins de facilité (dites langues B) _____

Pour les rédacteurs seulement : Langues pour lesquelles vous n'avez pas besoin de recourir à l'interprétation _____

8. Nature de vos fonctions actuelles

<input type="checkbox"/> Traducteur	<input type="checkbox"/> Rédacteur de comptes rendus	<input type="checkbox"/> Éditeur
<input type="checkbox"/> Réviseur de traductions	<input type="checkbox"/> Rédacteur de rapports	<input type="checkbox"/> Terminologue
	<input type="checkbox"/> Réviseur de comptes rendus ou de rapports	

<p>9. <input type="checkbox"/> À remplir <u>seulement si vous travaillez comme traducteur temporaire</u> (au bénéfice d'un contrat en organisation ou délocalisé, payé au jour)</p> <p>_____</p> <p>À quel grade êtes-vous recruté lorsque vous travaillez dans les organisations des Nations Unies ?</p> <p><input type="checkbox"/> T.I <input type="checkbox"/> T.III/R.I <input type="checkbox"/> R.III</p> <p><input type="checkbox"/> T.II <input type="checkbox"/> T.IV/R.II</p> <p>_____</p> <p>À quel grade êtes-vous recruté lorsque vous travaillez dans des organisations autres que celles des Nations Unies ? _____</p>	<p><input type="checkbox"/> À remplir <u>seulement si vous occupez un poste permanent</u></p> <p>_____</p> <p>À quel grade êtes-vous recruté si vous êtes permanent dans une organisation du système des Nations Unies ?</p> <p><input type="checkbox"/> P1 <input type="checkbox"/> P3 <input type="checkbox"/> P5</p> <p><input type="checkbox"/> P2 <input type="checkbox"/> P4 <input type="checkbox"/> D1</p> <p>_____</p> <p>À quel grade êtes-vous recruté si vous êtes permanent dans une organisation n'appartenant pas au système des Nations Unies ? _____</p>
--	---

10. Faites-vous ou accepteriez-vous de faire des travaux de traduction contractuelle (payés au mot)?

Oui Non

11. Domicile professionnel

Tout traducteur temporaire recruté pour des contrats de courte durée dans les organisations du système des Nations Unies – membre ou non de l'AITC – doit déclarer un domicile professionnel, modifiable tous les 12 mois. Ce domicile est le seul lieu dans lequel le traducteur peut être recruté en tant que « local ». Indiquez votre domicile professionnel.

Si vous occupez un poste permanent, indiquez le nom et la ville de votre organisation.

12. Situation professionnelle (Remplir A ou B selon votre situation) :

A. Vous êtes traducteur indépendant, au bénéfice de contrats temporaires ou de contrats de traduction contractuelle (à domicile) Quelles sont les organisations internationales pour lesquelles vous travaillez ou avez travaillé ?

- Nom des organisations : _____
- Fonctions : _____

Avez-vous précédemment occupé un poste permanent dans une organisation internationale ? Dans l'affirmative, indiquez :

• Nom de l'organisation, poste et dates :

• Fonctions :

Combien de jours de travail avez-vous effectués au total pour les organisations internationales, comme indépendant ou permanent ? Veuillez préciser le nombre de jours effectués pendant les deux dernières années (minimum exigé : 100 jours) (prière de joindre les photocopies des contrats) :

• en tant que traducteur temporaire (contrats au jour) ou permanent :

• en tant que traducteur à domicile (traduction contractuelle) (le travail est décompté à raison de 1650 mots par jour) :

B. Si vous occupez actuellement un poste permanent, indiquez :

Nom et adresse de l'organisation :

Date d'entrée en fonction :

13.

Catégorie de membre souhaitée (cochez la catégorie voulue) :

- Candidat-Membre** * Si vous avez travaillé au moins 100 jours et moins de 300 jours dans les organisations internationales (en pareil cas, seule cette catégorie vous est ouverte).
- Membre actif** * Si vous avez travaillé au moins 300 jours pour les organisations internationales, dont 100 au cours des deux dernières années. Cette catégorie est obligatoire pour les indépendants (au bénéfice de contrats au jour ou au mot) et facultative pour les permanents.
- Membre associé** * Cette catégorie est ouverte aux seuls traducteurs qui pourraient être membres actifs, mais souhaitent être membres associés du fait qu'ils n'exercent pas ou plus d'activité professionnelle en tant qu'indépendants (qu'ils soient permanents d'une organisation internationale ou qu'ils aient cessé toute activité professionnelle).

* Pour le travail à domicile, 1650 mots sont considérés comme l'équivalent d'un jour de travail.

Je m'engage, si je suis admis(e), à respecter les dispositions des Statuts, du Code professionnel et du Code de la traduction à domicile de l'Association.

Lieu et date

Signature

Remarque : Veuillez noter que les traducteurs admis doivent acquitter le droit d'entrée et la cotisation annuelle dans un délai de deux mois après avoir reçu la notification de leur admission, faute de quoi une nouvelle demande devra être présentée.